



Contrat et heure de travail

Par **paac**, le **26/10/2009** à **17:18**

Bonjour,

Je viens d'être recruté dans un hôtel pour un poste dont le nom n'est pas encore défini, déjà là ce n'est pas très clair de la part de l'établissement, ensuite on me propose un CDD évolutif en CDI à compter du 4 avril, faut-il encore que je fasse mes preuves.

Ce n'est pas tout, étant "l'adjoint de la directrice" je vais avoir durant ces 4 mois de saison de ski un planning très très rude, à savoir travail 7j /7 pour environ 13 heures par jour, à savoir que certains jours je n'ai que 7 heures entre la fin d'une journée et le début d'une autre.

De plus le salaire proposé est celui d'un réceptionniste, à savoir 1500 nets.

Mes questions sont les suivantes :

1/ Étant donné que le poste n'a pas encore de nom, je ne sais pas encore si je serais employé, agent de maîtrise ou cadre, et dans les 2 premiers cas, dois-je déclarer mes heures ???

2/ Si jamais je suis cadre, dois-je demander un salaire plus élevé, digne du poste qu'on me demande ?

3/ Si jamais je ne suis pas prolongé en CDI, comment faire valoir les heures supplémentaires faites durant ces 4 mois de saison ?

Merci

Par **miouze**, le **27/10/2009** à **05:48**

tu as un planning qui définit tes horaires????

Par **paac**, le **27/10/2009** à **08:46**

oui, un planning qui dit qu'un jour sur 2 je fais 7-12 puis 17-24 et l'autre jour 10-23h ! à savoir que 3 fois dans la semaine je fini à 23h pour commencer à 7h !!!